

**TABLEAU D'ORGANISATION DU SERVICE DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE  
HORS 24H EN CLASSE.  
Répartition annuelle des 108 heures, hors 36 heures A.P.C. devant élèves**

Circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 : « *Le conseil des maîtres propose l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires, qui est arrêtée annuellement par l'IEN, dans le cadre général du tableau organisant le service des enseignants du premier degré adressé par les directeurs d'école aux IEN.* »

Ce tableau est un support organisationnel pour l'équipe. Il est transmis à l'IEN en début d'année. Il pourra être substitué par tout autre tableau faisant apparaître les mêmes éléments.

Ecole (Tampon)	Nombre de classes	Nombre d'enseignants
-------------------	-------------------	----------------------

Nature du service	Dates	Horaires	Durée
<b>6 heures Conseils d'école</b>	Trimestre 1 : .....	.....	.....
	Trimestre 2 : .....	.....	.....
	Trimestre 3 : .....	.....	.....
<b>24 h Concertation en lien avec les A.P.C.</b> 1. Identification des besoins/élèves 2. Organisation A.P.C. 3. Articulation avec les autres aides 4. Cohérence du parcours entre les cycles	..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....
<b>24 h Concertations</b> 1. Conseil des maîtres 2. Conseil de cycle 3. Relation avec les parents 4. Elaboration et suivi P .P.S. 5. Continuité pédagogique entre les cycles, l'école et le collège	<b>Conseil des maîtres</b> Trimestre 1 : Trimestre 2 : Trimestre 3 : <b>Conseil de cycle</b> Trimestre 1 : Trimestre 2 : Trimestre 3 : <b>Autres réunions d'équipe</b>	..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....
<b>18 h Formation</b>			

Transmis à l'IEN par le directeur/la directrice le :